

Un nouveau plan de stationnement en 2016

À compter du printemps 2016, le plan de stationnement à Saint-Rémy-de-Provence est modifié, avec la création de 3 zones à différents niveaux de tarification.

- Le stationnement en **zone verte** est gratuit pour tous.

- Le stationnement en **zone orange** est gratuit pour les détenteurs du macaron annuel (Saint-Rémois et salariés non Saint-Rémois travaillant dans le centre ville (cf. zonage auprès de la police municipale). Les visiteurs disposent de 45 minutes de stationnement gratuites puis le tarif est de 1,40 € / h, entre 9h et 19h.

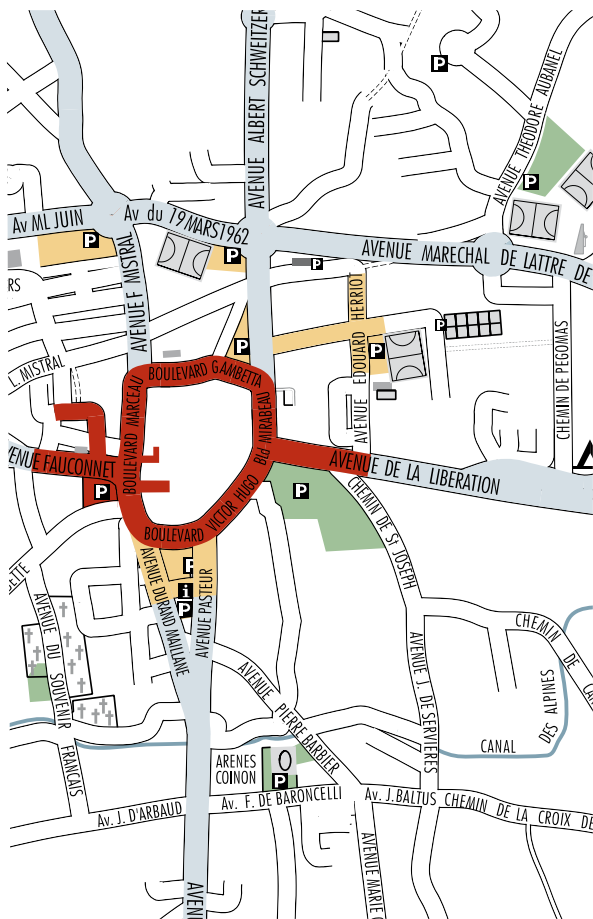
- Le stationnement en **zone rouge** est payant pour tous (2 € / h entre 9h et 19h) au-delà des 45 premières minutes gratuites.

Ce nouveau plan de stationnement s'applique toute l'année, 7 jours sur 7.

| Avec macaron | Sans macaron |
|-----------------------|-----------------------|
| Gratuit | Gratuit |
| Gratuit | 1,40 € / h |
| 2 € / h | avec 45 min gratuites |
| avec 45 min gratuites | |

Tarifs des macarons :

- pour les Saint-Rémois : 10 € (inchangé)
- pour les salariés de Saint-Rémy : 24,50 €



Saint-Rémy
DE PROVENCE



POUR LA POLICE MUNICIPALE

ESPACE DE LA LIBÉRATION • AVENUE DE LA LIBÉRATION
13210 SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
Tél. 04 90 92 58 11